

TARIFS ANNUELS



MOINS DE 18 ANS				
Tranches de revenus	Eveil ou FM seule	FI + FM*	Chorale/Orchestre ou ateliers seuls	FI seule
< à 10 000 €	16 €	77 €	70 € l'un 82 € les 2	60 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	24 €	113 €		89 €
Entre 11 501 € et 14 000 €	31 €	149 €		118 €
Entre 14 001 € et 17 500 €	39 €	185 €		146 €
Entre 17 501 € et 21 000 €	47 €	222 €		175 €
Entre 21 001 et 25 000 €	54 €	258 €		204 €
Entre 25 001 et 29 500 €	62 €	294 €		232 €
Entre 29 501 et 34 000 €	70 €	330 €		261 €
Entre 34 001 et 41 999 €	77 €	367 €		289 €
> à 42 000 €	85 €	403 €	318 €	

ADULTES				
Tranches de revenus	FI 1/2*	FI 3/4*	FI + FM**	Orchestre ou ateliers seuls
< à 10 000 €	92 €	135 €	104 €	85 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	136 €	199 €	153 €	
Entre 11 501 € et 14 000 €	179 €	263 €	202 €	
Entre 14 001 € et 17 500 €	223 €	328 €	251 €	
Entre 17 501 € et 21 000 €	266 €	392 €	300 €	
Entre 21 001 et 25 000 €	310 €	456 €	349 €	
Entre 25 001 et 29 500 €	353 €	520 €	398 €	
Entre 29 501 et 34 000 €	397 €	584 €	447 €	
Entre 34 001 et 41 999 €	440 €	648 €	496 €	
> à 42 000 €	484 €	712 €	545 €	

FM : Formation Musicale / FI : Formation Instrumentale

Location instrument

120 €***

* + Pratique vocale dès la 1^{ère} année et à partir de la 3^{ème} année, possibilité d'autres pratiques collectives
 ** + Ensemble instrumentaux de classes, orchestre junior, ateliers
 *** Une caution pourra être demandée

FI : 30 min pour les 3 premières années du cycle 1 et 45 min la 4^{ème} année ;
 45 min à 1h pour 2^{ème} cycle

A noter :

• Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'inscrits d'un même foyer fiscal : 1^{er} = 100 % ; 2^{ème} = 70 % et 3^{ème} et suivants = 55 %
 • La tarification est établie lors de l'inscription en fonction de l'avis d'imposition.
 A défaut de présentation de l'avis, le tarif maximum est appliqué.

INFOS PRATIQUES



CONTACTS

ecoledemusique@ccst90.fr
 > Pôle technique - 90600 GRANDVILLARS
 > 34 rue Frédéric Japy 90500 BEAUCOURT
 Tel. 03 84 23 50 81 | 06 70 92 03 03

ACCUEIL / SECRÉTARIAT BEAUCOURT

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
 Le mercredi de 09h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

ACCUEIL / SECRÉTARIAT GRANDVILLARS

Lundi 8h30-12h00 | 13h30-16h00 (accueil téléphonique uniquement)
 Mardi 8h30-12h00 | 13h30-16h00
 Mercredi 8h30-12h00 | 13h30-16h00 (accueil téléphonique uniquement)
 Jeudi 8h30-12h00 | 13h30-17h00 - Vendredi : 8h30-12h | 13h30-16h00

LES 3 SITES DE L'ÉCOLE



BEAUCOURT
 > 34 rue Frédéric Japy



DELLE
 > Salle de musique Faubourg de Belfort
 > Maison des Remparts
 1 Place de la République



GRANDVILLARS
 > Place Charles de Gaulle (ancienne médiathèque)
 > Accueil Secrétariat au Pôle Technique : site des Forges



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE (susceptibles de modification)

- > Portes ouvertes : 6 et 7 septembre
- > Rentrée : 16 septembre
- > Concert de Noël
- > Auditions de printemps
- > Spectacle de fin d'année (juin-juillet)

SUD
TERRITOIRE
 ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Impression : Stratosage



ANNÉE
 2024-2025

École de Musique Intercommunale du Sud Territoire



www.cc-sud-territoire.fr

www.cc-sud-territoire.fr



Lorsqu'elle a pris, en 2018, la compétence lui permettant d'assurer l'enseignement de la musique, la Communauté de communes du Sud Territoire a fait le choix de l'attractivité, du service et de l'avenir. Elle investit ainsi chaque année pour offrir les meilleures conditions d'exercice aux musiciens et faire de la musique un vecteur de lien social.

La musique propose en effet, des expériences fabuleuses et inédites. Elle a en particulier, la faculté de provoquer des émotions, d'ouvrir les esprits et de fédérer les hommes et les femmes. Dans notre monde où la technologie remplace bien souvent le vivre ensemble et où les divergences sont exacerbées, la musique nous rassemble, crée des passerelles et nous fait grandir.

C'est un bien précieux qui nous rappelle notre humanité et dont l'École de musique intercommunale du Sud Territoire est l'un des artisans.

“ LA MUSIQUE EST INFINIE.
ELLE EST LE LANGAGE DE L'ÂME.”
OTO KLEMPERER

Dominique TRELA
Vice-Président en charge de l'École de musique intercommunale du Sud Territoire

Pour sa 7^{ème} saison, l'École de musique intercommunale du Sud Territoire va poursuivre sur sa belle lancée en maintenant un enseignement de la musique ouvert au plus grand nombre, de qualité, diversifié et au plus près des habitants avec ses 4 sites d'enseignement répartis dans les 3 bourgs-centres que sont Beaucourt, Delle (2 sites) et Grandvillars.

L'École va également continuer à se produire aux quatre coins du Sud Territoire en proposant de nombreux moments de partage musical : spectacle de Noël, auditions de printemps, spectacle de fin d'année...

Comme chaque année, l'équipe pédagogique de l'École sera mobilisée et investie, tout au long de l'année, pour dispenser cours d'éveil, de formation musicale, de formation instrumentale, d'orchestre, d'ensemble instrumentaux, d'ateliers vocaux ainsi que d'ateliers musiques actuelles...

ATELIERS ET ENSEMBLES (OUVERTS HORS CURSUS MUSICAL)

Ensembles instrumentaux

Permettant une pratique collective indispensable dans les apprentissages instrumentaux, ces ensembles favorisent une progression tant instrumentale que musicale, en développant l'écoute des autres.

Atelier Musiques actuelles

Explorant un répertoire moderne - des musiques de la bande FM aux standards pop-rock des dernières décennies en passant par l'électro - cet atelier offre la possibilité à chaque musicien de compléter l'apprentissage de son instrument dans une pratique collective.



La musique est source de nombreux bénéfices en termes de développement personnel, tant sur le plan émotionnel qu'intellectuel. L'éducation musicale participe ainsi pleinement à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant en favorisant notamment la concentration, la mémoire, la sociabilité, la gestion du stress et la créativité... Des compétences qui s'acquièrent par un investissement et un travail personnel de l'élève à la disposition duquel l'école met tout son savoir-faire pédagogique.

ÉVEIL (grande section de maternelle et CP)

A travers une approche ludique et active (jeux rythmiques, chansons de geste, danse...), les plus petits découvrent le monde sonore et leurs aptitudes à s'exprimer musicalement.

L'ÉDUCATION MUSICALE proposée par l'école intercommunale s'appuie sur 3 piliers : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives.

Formation musicale (à partir de 7 ans)

Formation théorique qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables à la pratique musicale en intégrant également des dimensions culturelles et sensibles.

.....
: Cet enseignement est prodigué toujours en lien direct avec la :
: formation instrumentale. :
.....

Formation instrumentale (à partir de 7 ans)

Les différents intervenants, professionnels diplômés des disciplines enseignées, dispensent un enseignement individuel.

Les instruments enseignés sont : piano, flûte traversière, guitare basse, électrique et classique, clarinette, violon, violoncelle, alto, saxophone, trombone, percussions, batterie, tuba et trompette (d'autres disciplines pourront être ajoutées en fonction des demandes).

Pratiques collectives

La pratique collective est au cœur de la formation avec la pratique vocale en groupe (l'atelier vocal), l'orchestre junior, les ateliers et les ensembles associés.

A noter : l'atelier vocal et l'orchestre (hors adultes) sont accessibles - hors cursus - à tout enfant



ÉVEIL

Âge : 5 et 6 ans

45 min

CYCLE 1

Âge : à partir de 7 ans

1^{ère} année

FM + Atelier vocal : 1h / FI : 30 min

2^{ème} année

FM : 1h / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min

3^{ème} année

FM : 1h15 / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min / Option : orchestre

4^{ème} année

FM : 1h30 / FI : 45 min
Orchestre : 1h

CYCLE 2

FM : 1h30 (sur 4 années)
FI : 45 min à 1h
Orchestre* : 1h



* L'orchestre peut-être extérieur à l'École de musique intercommunale dans le cadre d'une convention

FM : Formation Musicale
FI : Formation Instrumentale